

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 2 décembre 2019, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Étienne Bergeron,

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller,

Martin Vaudreuil,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

2019-12-414 L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 29 novembre 2019;

Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Charles Martel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2019 :

2019-12-415 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

PRÉSENTATION D'UN PARTENAIRE :

Aucun.

TRÉSORERIE :

2019-12-416 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus au 30 novembre 2019 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2019-12-417 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 129 571,76 \$ (dépôt direct des salaires) et 540 639,96 \$ pour le mois de novembre 2019 pour le fonds d'administration général et la liste des comptes à payer du mois de décembre au montant de 168 122,47 \$, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - NOVEMBRE 2019 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose la liste des permis émis de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 30 novembre 2019.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 30 novembre 2019.

RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2014 RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE/REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS :

Conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux déclare qu'il n'y a eu aucune inscription au registre public des déclarations suivant l'article 6.3.5 du Règlement numéro 180-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Warwick.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire monsieur Diego Scalzo, la conseillère madame Amélie Hinse, les conseillers messieurs Charles Martel, Pascal Lambert, Étienne Bergeron et Martin Vaudreuil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

DÉPÔT/RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2018 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018 préparé par le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel.

LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR FRÉDÉRIK LAROCHE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la lettre de démission de monsieur Frédérik Laroche, pompier volontaire, effective le 1^{er} juin 2019.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME AUDREY MORIN ET MONSIEUR DANNY AUGER :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/22 soumise par madame Audrey Morin et monsieur Danny Auger concernant l'immeuble situé au 40, rue Alice-Béliveau (lot 4 905 927 du Cadastre du Québec);

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME AUDREY MORIN ET MONSIEUR DANNY AUGER : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 12 novembre 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 17 novembre 2019;

2019-12-418 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/22 concernant la propriété de madame Audrey Morin et de monsieur Danny Auger soit acceptée afin de permettre l'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur de 8,42 mètres comparativement aux 6 mètres prescrits à l'article 9.1.1.2 f) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR BERNARD MOISAN :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/23 soumise par monsieur Bernard Moisan concernant l'immeuble situé au 109, rue Saint-Louis (lot 4 906 353 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 12 novembre 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 17 novembre 2019;

2019-12-419 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/23 concernant la propriété de monsieur Bernard Moisan soit acceptée afin de permettre la construction d'une remise isolée :

- a) Avec une marge de recul latérale gauche de 0,85 mètre contrairement au 1,50 mètre prescrit à l'article 5.3.2 b);
- b) Avec une distance de la remise existante de 0,91 mètre comparativement au 1 mètre prescrit à l'article 7.2.2;

Le tout contrairement aux dispositions des articles ci-dessus mentionnés du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MESSIEURS GUILLAUME LAROCHELLE, JIMMY DÉSILETS ET KEVIN DESRUISSEAUX :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/24 soumise par messieurs Guillaume Larochelle, Jimmy Désilets et Kevin Desruisseaux concernant l'immeuble situé au 50, rue Saint-Louis (lot 4 906 508 du Cadastre du Québec);

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MESSIEURS GUILLAUME LAROCHELLE, JIMMY DÉSILETS ET KEVIN DESRUISSEAUX : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 12 novembre 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 17 novembre 2019;

2019-12-420 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/24 concernant la propriété de messieurs Guillaume Larochelle, Jimmy Désilets et Kevin Desruisseaux soit acceptée afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) logements sur un lot ayant une largeur de terrain de 24,70 mètres contrairement aux 25 mètres prescrits à l'article 4.3.3 Tableau 3 du Règlement de lotissement numéro 271-2019.

Adoptée.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 203, RUE SAINT-LOUIS :

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble, madame Évelyne Dumas et monsieur Pascal Lavoie, ont déposé une demande d'autorisation afin de permettre divers travaux de construction, tels que le rafraîchissement de la peinture extérieure du bâtiment principal de couleur blanche et la modification des colonnes avant au 203, rue Saint-Louis, connu et désigné comme étant le lot 4 906 051;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 285-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 12 novembre 2019;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

2019-12-421 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise le rafraîchissement de la peinture extérieure du bâtiment principal de couleur blanche et l'ajout d'ornements architecturaux de couleur plus éclatante et la conservation des colonnes avant, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2019-11-68CCU du 12 novembre 2019.

Adoptée.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 76, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE :

CONSIDÉRANT QUE le locataire de l'immeuble, monsieur Sébastien Pié, a déposé une nouvelle demande d'autorisation afin d'apporter des modifications aux deux (2) enseignes de son projet de lave-auto au 76, rue de l'Hôtel-de-Ville, connu et désigné comme étant le lot 4 906 742;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 285-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 76, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'une subvention au montant de 500 \$ a été accordée au locataire pour son projet d'enseigne pour le lave-auto, conformément au volet II du Règlement numéro 287-2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 12 novembre 2019;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

2019-12-422 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise cette nouvelle demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes pour le nouveau lave-auto, dont la première enseigne pourra être installée à l'arrière du bâtiment et la deuxième enseigne présentée le 12 novembre sur la façade du bâtiment, et ce, conditionnellement à l'ajout d'un trait d'union à « lave auto », le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2019-11-69CCU du 12 novembre 2019.

Adoptée.

SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP)/OFFRE DE SERVICES 2020 :

2019-12-423 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil mandate la firme *Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)* d'Alma pour la réalisation des esquisses dans le cadre du programme Rénovation Québec de la *Société d'habitation du Québec* et un service-conseil en rénovation patrimoniale 2020, conformément à l'offre de services du 16 octobre 2019 préparée par madame Gabrielle Dufour, directrice;

QUE ce conseil autorise le paiement des esquisses à *SARP* au montant de 798 \$ taxes incluses chacune pour le milieu résidentiel pour un maximum de trois (3) résidences pour le programme Rénovation Québec 2019-2020.

Adoptée.

PG SOLUTIONS INC./OFFRE DE SERVICES POUR LE MODULE MOBILITÉ :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite procéder à l'acquisition du module « Mobilité » afin de permettre aux inspecteurs d'effectuer toutes les opérations reliées aux inspections, et ce, directement sur le terrain;

2019-12-424 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick procède à l'acquisition du module « Mobilité » chez *PG Solutions inc.* de Québec et en autorise le paiement au montant de 2 715 \$ incluant la formation des usagers et plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services du 15 octobre 2019 signée par monsieur Daniel Rondy, vice-président - ventes et marketing;

QUE ce conseil autorise également le paiement du contrat de support et de mise à jour des licences au montant de 815 \$ plus les taxes applicables au prorata des mois restants à l'année en cours;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à signer ladite offre de services pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2019-12-425 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le premier projet de règlement de zonage numéro 293-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019;

QUE le présent projet de règlement numéro 293-2019 aura pour objet de modifier le Règlement de zonage afin d'ajouter l'usage « institutions » et modifier le nombre d'étages maximal à trois (3) dans la zone C-12;

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 13 janvier 2020, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

PG SOLUTIONS INC./PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT POUR LE CONTRAT DE SUPPORT 2020 :

2019-12-426 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick renouvelle le contrat de services applicatifs (ASP) avec *PG Solutions inc.* pour une période de douze (12) mois débutant le 1^{er} janvier 2020 et en autorise le paiement représentant un montant de 3 174,65 \$ par mois plus les taxes applicables;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

PG SOLUTIONS INC./SOLUTION LOGICIELLE VOILÀ! :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite faciliter la communication entre ses citoyens et son administration avec l'acquisition du portail transactionnel « Voilà! »;

CONSIDÉRANT QUE ce portail permettra entre autres aux citoyens d'avoir accès à leur compte de taxes en ligne, de faire certaines demandes de permis en ligne et de signaler un problème non-urgent;

2019-12-427 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick procède à l'acquisition de la plateforme « Voilà! » chez *PG Solutions inc.* de Québec et en autorise le paiement au montant de 9 725 \$ incluant les licences, l'installation, la formation des usagers et plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services du 14 novembre 2019 signée par monsieur Daniel Rondy, vice-président - ventes et marketing;

QUE ce conseil autorise également le paiement du contrat de support et de mise à jour des licences au montant de 1 510 \$ plus les taxes applicables au prorata des mois restants à l'année en cours;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

PG SOLUTIONS INC./SOLUTION LOGICIELLE VOILÀ! : (SUITE)

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à signer ladite offre de services pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

GROUPE RDL/OFFRE DE SERVICES POUR LA VÉRIFICATION DES EXERCICES FINANCIERS 2020-2021-2022 :

2019-12-428 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la firme comptable *Groupe RDL Thetford/Plessis inc.* de Plessisville soit nommée pour agir à titre de vérificateur de la Ville de Warwick et mandatée pour l'audit du rapport financier selon les directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la préparation des déclarations fiscales et la présentation du rapport financier au conseil municipal et le compte rendu de leur audit, et ce, pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022, le tout conformément à l'offre de services préparée par madame Guylaine Laroche, CPA, CA, associée et datée du 15 novembre 2019 :

- 2020 9 400 \$ plus les taxes;
- 2021 9 600 \$ plus les taxes;
- 2022 9 800 \$ plus les taxes.

Adoptée.

PAROISSE NOTRE-DAME-DES MONTS/RÉCEPTION CIVIQUE DU NOUVEL AN :

2019-12-429 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'assumer les coûts relatifs à la réception civique qui aura lieu le 1^{er} janvier 2020 à l'église Saint-Médard de Warwick et en autorise le paiement au montant estimatif de 250 \$.

Adoptée.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VICTORIAVILLE-WARWICK/APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018 :

2019-12-430 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick approuve les états financiers au 31 décembre 2018 de l'*Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick* concernant l'ensemble immobilier des projets de Warwick et autorise le paiement d'un montant de 3 237 \$ représentant le solde à payer pour l'année 2018.

Adoptée.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VICTORIAVILLE-WARWICK/APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 :

2019-12-431 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick approuve les prévisions budgétaires 2020 de l'*Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick* démontrant des revenus de 256 879,34 \$, des dépenses de 463 813,03 \$ et un déficit de 206 933,69 \$;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VICTORIANVILLE-WARWICK/ APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 : (SUITE)

QUE ce conseil autorise un paiement de 20 693,37 \$ à l'*Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick* pour l'année 2020, représentant une implication financière de 10 % du déficit de la part de la Ville de Warwick.

Adoptée.

PAVILLON BARIL ET ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE/PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES :

2019-12-432 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la présentation du projet de reconstruction du pavillon Baril et de l'éclairage du terrain de balle des General's de Warwick au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Warwick à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Ville de Warwick désigne madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée.

MADAME MARIE-ÈVE LEBLANC/FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION ET EMBAUCHE PERMANENTE À TITRE DE TECHNICIENNE COMPTABLE :

2019-12-433 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Marie-Ève Leblanc de Warwick soit embauchée à titre de technicienne comptable sur une base permanente à compter du 23 décembre 2019;

QUE le salaire et les conditions de travail et les avantages sociaux seront conformes aux dispositions de la convention collective des employés municipaux CSN.

Adoptée.

AUTORISATION/TRAVAUX D'AMÉLIORATION AU 2^E ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE :

2019-12-434 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement pour les travaux d'amélioration au 2^e étage de l'hôtel de ville au montant de 17 186,45 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission numéro 998 datée du 16 novembre 2019 et préparée par madame Josée St-Pierre;

QUE les matériaux seront achetés chez *Accès Design* de Warwick et les travaux effectués par monsieur Renaud Jean de Warwick.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS :

DÉCISION/DEMANDE DE PRIX POUR L'ACHAT DE FONDANT À GLACE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a reçu deux (2) offres de prix pour l'achat de fondant à glace, soit celles de Sel Frigon inc. de Louiseville et Sel Warwick inc. de Victoriaville;

	<u>Avec livraison</u> (sans taxes)	<u>Sans livraison</u> (sans taxes)
• Sel Frigon inc. de Louiseville	82,47 \$	82,00 \$
• Sel Warwick inc. de Victoriaville	85,00 \$	76,00 \$

2019-12-435 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE pour l'année 2020, le fondant à glace soit acheté chez *Sel Frigon inc.* de Louiseville au prix unitaire énuméré ci-dessus et indiqué dans le bordereau de demande de prix.

Adoptée.

AKIFER/OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉALISATION D'UN PROTOCOLE EAU SOUTERRAINE SOUS L'INFLUENCE DIRECTE DES EAUX DE SURFACE (ESSIDES) :

2019-12-436 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate Akifer de Québec pour la réalisation d'un protocole ESSIDES (eau souterraine sous l'influence directe des eaux de surface) visant à caractériser et classer l'eau souterraine du puits collecteur Saint-Albert et en autorise le paiement au montant de 4 580 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services PR19-681 datée du 15 novembre 2019 et préparée par madame Gaëlle Carrier, ingénieure et associée - directrice hydrogéologie.

Adoptée.

JC ÉLECTRIQUE/MANDAT ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2020 :

2019-12-437 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *JC Électrique* de Warwick pour effectuer l'entretien du réseau d'éclairage public du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, selon les prix suivants plus les taxes applicables :

- Tarif horaire 78,00 \$;
- Tarif horaire de la nacelle isolée 25,00 \$;
- Oeil magique 15,35 \$;
- Ampoule HPS Goliath 14,85 \$.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

RECOMMANDATION D'EMBAUCHE/POSTE DE LIEUTENANT À LA PRÉVENTION ET À L'ENTRETIEN :

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier recommande l'embauche de monsieur Pier-Antoine Marchand à titre de lieutenant à la prévention et à l'entretien au sein du service incendie de Warwick;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

RECOMMANDATION D'EMBAUCHE/POSTE DE LIEUTENANT À LA PRÉVENTION ET À L'ENTRETIEN : (SUITE)

2019-12-438 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE monsieur Pier-Antoine Marchand de Warwick soit embauché à titre de lieutenant à la prévention et à l'entretien pour une période probatoire de six (6) mois, à compter du 6 janvier 2020;

QUE son salaire sera fixé à l'échelon 1 de la classe « E » et ses conditions de travail selon la politique de gestion du personnel-cadre.

Adoptée.

RECOMMANDATION D'EMBAUCHE/POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS :

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection composé de messieurs Mathieu Grenier, directeur de service incendie et Joël Perron, directeur du service incendie de la Ville d'Acton Vale recommande l'embauche de monsieur Guillaume Morin à titre de chef aux opérations au sein de la brigade incendie de la Ville Warwick;

2019-12-439 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE monsieur Guillaume Morin de Warwick soit embauché à titre de chef aux opérations au sein du service incendie de la Ville de Warwick pour une période probatoire de trois (3) mois, à compter du 3 décembre 2019.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

BAL DES JOUES ROUGES/AUTORISATION POUR LA FERMETURE DE RUES :

2019-12-440 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la fermeture de la rue du Centre-Sportif, soit sur une distance de 100 mètres à partir de la rue Leblanc, le 16 février 2020 de 8 heures à 17 heures pour le Bal des Joutes Rouges qui se tiendra à la Place des loisirs.

Adoptée.

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAULT/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LA PLACE DES LOISIRS :

Le conseiller, monsieur Pascal Lambert déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est directeur des opérations à l'aréna Jean-Charles-Perreault, il se retire et s'abstient de voter.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite accorder la gestion et l'entretien de la patinoire extérieure et du bâtiment de service de la « Place des loisirs » à l'aréna Jean-Charles-Perreault;

2019-12-441 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler l'entente avec l'aréna Jean-Charles-Perreault de Warwick pour la gestion et l'entretien de la patinoire extérieure et du bâtiment de service de la « Place des loisirs » de l'année 2020, jointe en annexe pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduit;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAU/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LA PLACE DES LOISIRS : (SUITE)

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soient et sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

COMITÉ CULTUREL DE WARWICK INC./RÉSERVATION DE LA SALLE DU CANTON POUR UN SPECTACLE DE DANSE :

2019-12-442 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de prêter à titre gracieux les salles Édouard-Desharnais et Henri-Paul-Germain au *Comité culturel de Warwick inc.* pour leur activité du 15 décembre 2019;

QUE les frais d'entretien ménager desdites salles soient assumés par le *Comité culturel de Warwick inc.*

Adoptée.

COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LA PISCINE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MONIQUE-PROULX DE WARWICK :

2019-12-443 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler l'entente pour l'utilisation de la piscine et du gymnase de l'école secondaire Monique-Proulx avec la *Commission scolaire des Bois-Francs*, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020;

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'un montant de 70 161,25 \$ à la *Commission scolaire des Bois-Francs* pour l'année 2020 conformément aux dispositions de l'entente;

QU'une nouvelle entente à long terme sera négociée en 2020 avec la *Commission scolaire des Bois-Francs*;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et sont autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

WARWICK EN TRANSITION :

ROULI-BUS INC./CONTRIBUTIONS MUNICIPALES 2020 AU TRANSPORT ADAPTÉ :

CONSIDÉRANT QUE l'article 48.43 de la Loi sur les transports permet à la municipalité d'accorder une subvention à tout organisme sans but lucratif qui assure l'organisation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées sur le territoire de la municipalité;

2019-12-444 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick confirme sa participation au service de transport adapté sur son territoire et accepte de prendre part au financement des opérations selon la contribution établie par Rouli-Bus inc. pour l'année 2020 au montant de 13 828 \$.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2020 :

2019-12-445 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick renouvelle sa contribution annuelle à la *Fédération québécoise des municipalités* pour l'année 2020 et en autorise le paiement au montant de 4 365,42 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

REGROUPEMENT D'ORGANISME DE PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC/PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES :

CONSIDÉRANT QU'il est important de se rappeler le premier article de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipulant que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »;

CONSIDÉRANT QUE la participation sociale des personnes handicapées profite à l'ensemble de la société;

CONSIDÉRANT QUE la planète compte plus de 7,5 milliards d'habitants dont plus d'un milliard de personnes, soit environ 15 % de la population mondiale, ont une incapacité et, de ce nombre, 80 % vivent dans des pays en développement;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, 16,1 % de la population de 15 ans et plus a une incapacité, ce qui représente environ 1 053 350 personnes;

2019-12-446 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Warwick, proclame le 3 décembre comme étant la « Journée internationale des personnes handicapées » dans la municipalité de Warwick et invite les citoyennes et citoyens à favoriser la participation des personnes handicapées dans toutes les sphères de la vie en société, et ce, dès la petite enfance, en passant par l'école, le travail et les loisirs notamment.

Adoptée.

CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE ARTHABASKA-ÉRABLE INC./INVITATION À PARTICIPER À LA 22^E ACTIVITÉ-BÉNÉFICE :

2019-12-447 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'un montant de 100 \$ pour l'achat de deux (2) billets relativement à l'activité de financement du *Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable inc.*

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2019-12-448 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du 4 au 29 novembre 2019 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 291-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2019-12-449 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse, appuyée par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 291-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2019-12-450 Je, soussigné, monsieur Pascal Lambert, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un nouveau règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

Pascal Lambert

AFFAIRE NOUVELLE :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Madame Sonia Hamel de Warwick demande si le dossier pour la prise d'eau sèche sera finalisé bientôt et veut savoir si la compensation financière versée à la Ferme Ti-Jean sera indexée.

Monsieur Alexandre Houle, propriétaire d'un immeuble agricole dans le 5^e rang à Warwick demande à qui revient la responsabilité pour le démantèlement des barrages de castors dans les cours d'eau.

Madame Mélanie Boulanger, résidente sur le boulevard Royer à Warwick, demande aux élus d'évaluer la sécurité routière dans le secteur de l'école secondaire Monique-Proulx pour entre autres les élèves fréquentant l'école l'Eau vive.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2019-12-451 À vingt heures quatorze, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Diego Scalzo, maire
Président